

## Présentation

Il s'agit d'un dispositif de formation des joueurs U10 à U13 (P2 à M1) situé en aval du Dispositif Jeune (DJ) et amont des Pôles Espoirs. Il fait maintenant partie intégrante du PPF (Parcours de la Performance Fédérale). Il est destiné à apporter le meilleur accompagnement possible pour cheminer vers le haut niveau en badminton entre 9 et 13 ans au travers d'un cahier des charges en lien avec les exigences de ce haut niveau.

## L'appui fédéral aux « Clubs Avenir »

- ✚ Invitations pour suivre le Collectif France Avenir ;
- ✚ Proposition d'un temps de formation continue destiné spécifiquement aux « Entraîneurs Avenirs » ;
- ✚ Soutien d'une personne ressource en la personne du CTN territorial ;
- ✚ Mise à disposition d'outils de communication et de valorisation du club ;
- ✚ Courriers officiels en direction des partenaires institutionnels pour les informer sur le label "Club Avenir" et pour leur fournir la liste des « Clubs Avenirs » pour la saison ;
- ✚ Accès au réseau de diffusion des « Entraîneurs Avenirs » pour échanger des contenus, des idées, etc..
- ✚ Aide éventuelle sur le petit matériel ;
- ✚ Subvention fédérale sur le fonctionnement de 1000€ donnée en fin de saison si le cahier des charges a été respecté.

## Conditions d'attribution et éligibilité

Il existe 2 voies d'accès au label « Club Avenir » :

- **Par la structuration** : le club s'engage d'emblée à remplir le cahier des charges complet (à télécharger) et entraîne au moins un joueur qui a atteint le DAR en 2017/18. Ce joueur sera U10, U11, U12 ou U13 en 2018/19, c'est à dire poussin 2 (avis du CTN territorial requis puisque les P1 ne participent pas au DA), benjamin ou minime 1.
- **Par l'identification** : le club entraîne un joueur qui atteint le DAN l'année où le club postule au label ; le club s'engage à remplir un cahier des charges allégé (à télécharger) et dispose de 2 ans maximum pour remplir le cahier des charges complet.

## Démarches administratives et calendrier

1°) **Dépôt de candidatures** au label « Club Avenir » pour septembre 2018 :

- **du 15 mars au 6 juin 2018**, date limite de **réception** des dossiers de candidatures à l'adresse [club-avenir@ffbad.org](mailto:club-avenir@ffbad.org)

2°) **Courrier FFBA D aux clubs des joueurs sélectionnés sur le DAN** pour les avertir qu'ils ont la possibilité de rentrer sur le label en bénéficiant d'un cahier des charges allégé les 2 premières saisons :

- **14 mai 2018**

3°) **Retour des avis des ligues et comités** concernés (demandés par la FFBA D dès réception des dossiers de candidatures des clubs) :

- **13 juin 2018 (date limite puisque commission se réunit le 15 juin)**

4°) **Mise en place de la commission d'attribution du label « Club Avenir »** (nouveaux clubs, maintiens et sorties du label). Composition : un élu fédéral, DTN ou représentant, responsable PPF territorial, responsable dispositif « Club Avenir ».

- **15 juin 2018**

5°) **Envoi courrier club** (copie comité et ligue) + **convention** à compléter et à signer :

- **à partir du 18 juin 2018**

6°) **Date limite de retour à la FFBA D de la convention** signée par le club (Président et Entraîneur Avenir), le(s) Joueur(s) Avenir et leurs parents :

- **20 août 2018**

## Contacts

- Pour envoyer le dossier de candidature (avant le 6 juin 2018) :  
[club-avenir@ffbad.org](mailto:club-avenir@ffbad.org)
- Pour toute autre information concernant le label « Club Avenir » :

Philippe Georjon (coordonnateur des Clubs Avenirs) :  
[philippe.georjon@ffbad.org](mailto:philippe.georjon@ffbad.org) ou 06 98 24 34 81

Loïc Parlon (responsable du PPF territorial) :  
[loic.parlon@ffbad.org](mailto:loic.parlon@ffbad.org) ou 06 98 93 89 10